

**Communes de BIOT, GRASSE, MOUANS-SARTOUX et VALBONNE**  
**Sécurisation de l'alimentation électrique de Valbonne et de l'agglomération de Grasse**  
**Projet de création d'une liaison électrique souterraine à 63 000 volts**  
**du poste de VALBONNE**

**Demande de déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité**  
**du plan local d'urbanisme de la commune de VALBONNE**

**Maître d'ouvrage : Réseau de Transport d'Électricité (RTE)**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Le préfet des Alpes-Maritimes  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de BIOT, GRASSE, MOUANS-SARTOUX et VALBONNE, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de modification de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts du poste de VALBONNE, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Valbonne, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016.

Le projet a pour but la sécurisation de l'alimentation électrique de Valbonne et de l'agglomération de Grasse par la création d'une ligne aéro-souterraine Mougins/Valbonne et d'une liaison souterraine Groules/Valbonne de 10 km.

Le projet de modification de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts n'étant pas soumis à étude d'impact, le dossier d'enquête comporte la note de présentation exigée au 2° de l'article R. 123-8 du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Valbonne (Place de l'Hôtel de Ville – 06560).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés :

**du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, soit 31 jours**

dans les mairies de Biot (services techniques - 700 avenue du Jeu de la Baume - 06410), Grasse (Place du Petit-Puy BP 1269 -06130), Mouans-Sartoux (services techniques 327 avenue de Grasse - 06370) et Valbonne (Place de l'Hôtel de Ville – 06560) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public (voir tableau ci-dessous).

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Biot (services techniques - 700 avenue du Jeu de la Baume - 06410), Grasse (Place du Petit-Puy BP 1269 -06130), Mouans-Sartoux (services techniques 327 avenue de Grasse - 06370) et Valbonne (Place de l'Hôtel de Ville – 06560), qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

M. Antoine MASCARELLO, administrateur de biens, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Henri NOUGUIER, expert immobilier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, conformément à la décision n° E000048/06 du 28 septembre 2016 du président du tribunal administratif de Nice.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

LIEUX D'ENQUÊTE	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES MAIRIES	JOURS ET HEURES DE PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	
MAIRIE DE BIOT	du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h00	8 décembre 2016 9h00 à 12h00	
MAIRIE DE GRASSE	du lundi au vendredi : 8h00-16h30	8 décembre 2016 14h00 à 16h00	
MAIRIE DE MOUANS SARTOUX	du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h00	30 novembre 2016 14h00 - 17h00	
MAIRIE DE VALBONNE	du lundi au vendredi : 8h30-12h30 13h30-17h00	24 novembre 2016 9h00-12h30	21 décembre 2016 13h30 – 16h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairie de BIOT, GRASSE, MOUANS-SARTOUX et VALBONNE, ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes (direction des relations avec les collectivités locales – bureau des affaires juridiques et de la légalité) où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être demandés à la Préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité) et être consultés sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – rubrique - publications/enquêtes publiques) dans les mêmes conditions de délai.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de S.A. RTE (46 avenue Elsa Triolet – CS 20022 -13417 Marseille cedex 08) dans les conditions décrites aux articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, déclarer d'utilité publique le projet de modification de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts du poste de VALBONNE, emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Valbonne, conformément aux dispositions de l'article L. 153-54 et s. du code de l'urbanisme.

Fait à Nice, le 24 octobre 2016  
signé pour le Préfet, le Secrétaire Général, Frédéric MAC KAIN